



Résumé non-technique

Actualisation de l'évaluation environnementale

Version du 28/11/2024



Plan Local d'Urbanisme



Corneilla-La-Rivière (Pyrennées orientales, Occitanie)



Commune de Corneilla-La-Rivière

1 rue de la poste / 66550 Corneilla-la-rivière



Bureau d'études ALTIFAUNE

Siège : 37, avenue de Verdun 34120 Pézenas / 06 18 93 88 14 / www.altifaune.fr

Siret 792 786 048 00050 / RCS 792 786 048 / APE 7112B / TVA intracommunautaire FR24792786048



Sommaire

1- CONTEXTE.....	4
1-1- CADRE REGLEMENTAIRE.....	4
1-2- INTRODUCTION.....	4
1-3- PRESENTATION DU PROJET ET DES AIRES D'ETUDES.....	4
1-4- AUTEURS ET OBSERVATEURS.....	8
2- ETAT INITIAL.....	9
2-1- CONTEXTE ECOLOGIQUE.....	9
2-2- FLORE ET HABITATS NATURELS.....	9
2-3- AVIFAUNE.....	9
2-4- FAUNE TERRESTRE.....	10
2-1-1- <i>Herpétofaune</i>	10
2-1-2- <i>Entomofaune</i>	10
2-1-3- <i>Mammifères terrestres</i>	11
2-1-4- <i>Synthèse de la faune terrestre</i>	11
2-1-5- <i>Synthèse des enjeux du milieu naturel</i>	11
3- DESCRIPTION DU PLU.....	13
4- EFFETS ET IMPACTS BRUTS DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT.....	15
4-1- FLORE ET HABITATS NATURELS.....	15
4-2- AVIFAUNE.....	15
4-3- HERPETOFAUNE.....	15
4-4- ENTOMOFAUNE.....	15
4-5- MAMMIFERES TERRESTRES.....	15
4-6- CONTINUITES ECOLOGIQUES.....	16
5- MESURES.....	16



Cartographies

CARTE 1 : LOCALISATION DES AIRES D'ETUDES	5
CARTE 44 : ENJEUX DE LA FAUNE, DE LA FLORE ET DES HABITATS POUR LES ZONES NORD (B A J).....	12
CARTE 45 : ENJEUX DE LA FAUNE, DE LA FLORE ET DES HABITATS POUR LA ZONE SUD (A)	12
CARTE 59 : OAP SECTEUR « OUEST » (SOURCE : PLU DE CORNEILLA-LA-RIVIERE, 2023)	14

Tableaux

TABLEAU 1 : DEFINITION DES AIRES D'ETUDE.....	4
TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DES MESURES PROPOSEES EN FONCTION DES IMPACTS IDENTIFIES SUR LE MILIEU NATUREL	16
TABLEAU 47 : RECAPITULATIF DES MESURES DE SUIVIS PREVUES	17

Figures

FIGURE 4 : OAP DU SECTEUR « DENT CREUSE » (SOURCE : PLU DE CORNEILLA-LA-RIVIERE, 2023)	13
--	----

Photographies

PHOTO 2 : PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DE PRESENTATION DE LA ZONE A.....	6
PHOTO 3 : PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DE PRESENTATION DE LA ZONE B	6
PHOTO 4 : PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DE PRESENTATION DE LA ZONE D.....	7
PHOTO 5 : PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DE PRESENTATION DES ZONES E, G, H ET I	7
PHOTO 6 : PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DE PRESENTATION DES ZONES J ET F	8
PHOTO 24 : PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DE L'AVIFAUNE CONTACTEE EN PERIODE NUPTIALE	9
PHOTO 28 : PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DES ESPECES DE L'HERPETOFAUNE OBSERVEES.....	10
PHOTO 8 : PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DES ESPECES D'ODONATES OBSERVEES	11

1- Contexte

Le Plan Local d'Urbanisme de Corneilla-la-Rivière a été arrêté le 2 novembre 2023. Le 6 novembre, l'autorité environnementale a été saisie pour avis sur ce projet de PLU, qui, selon la décision de la MRAe, présente plusieurs lacunes.

Le présent document correspond à une actualisation des données considérées comme lacunaires par l'autorité environnementale, afin de s'insérer dans le PLU déjà arrêté.

1-1- Cadre réglementaire

Selon les codes de l'urbanisme et de l'environnement, les documents locaux d'urbanisme doivent faire l'objet, en raison de leurs incidences sur l'environnement, d'une évaluation environnementale, soit de manière systématique, soit après un examen au cas par cas par l'autorité administrative de l'Etat désignée à cet effet.

1-2- Introduction

Le dossier est une actualisation du volet faune/flore de l'évaluation environnementale du PLU de Corneilla-la-Rivière.

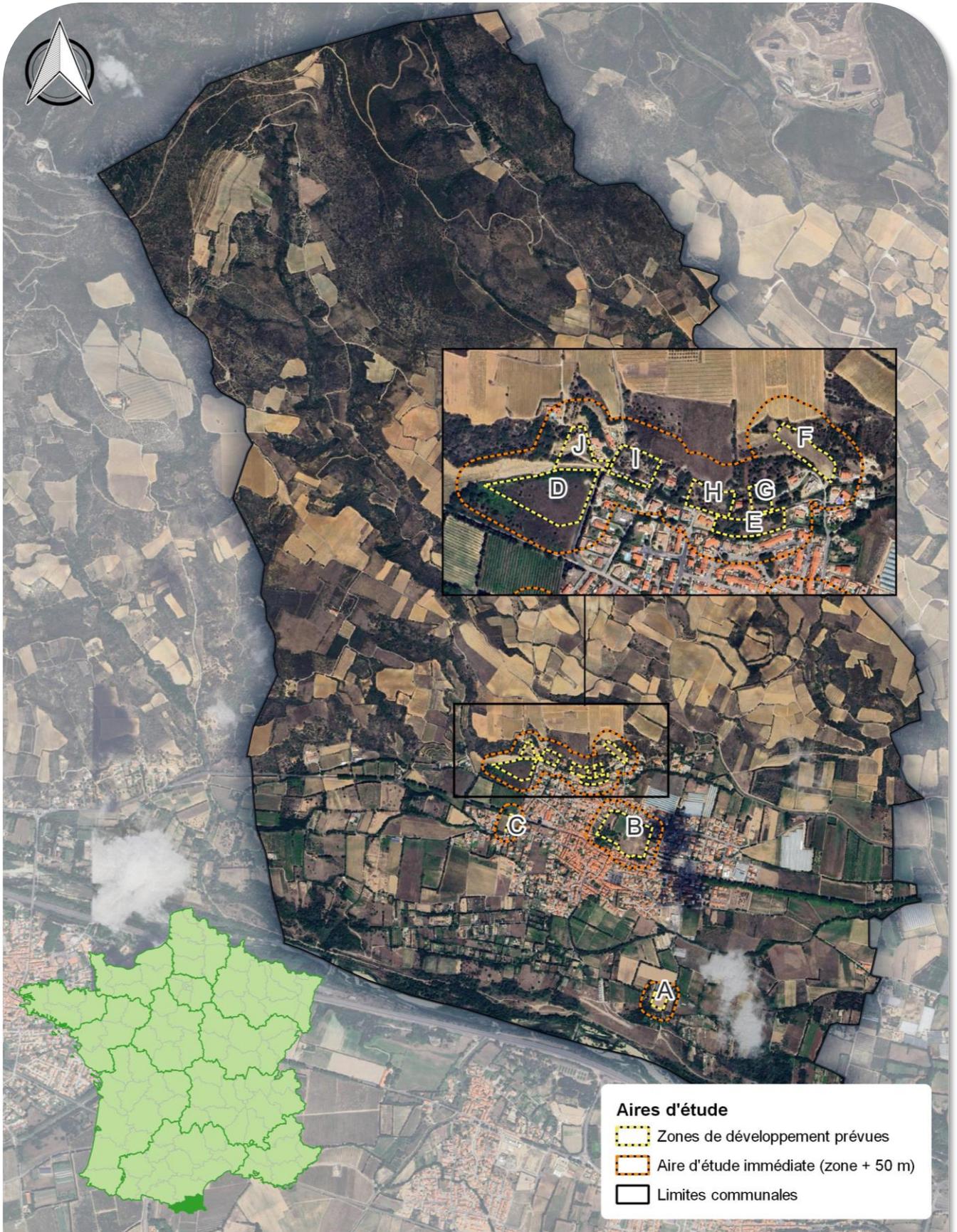
1-3- Présentation du projet et des aires d'études

Les zones de développement prévues par le PLU ont été fournies par la commune. Elles s'appuient sur des éléments structurants qui ont permis, en considérant le contexte écologique du site et les effets potentiels du projet, de définir les périmètres suivants :

Tableau 1 : Définition des aires d'étude

Aire d'étude	Délimitation	Description
Zones de développement prévues	Zones retenues par le PLU	Etude de la faune, de la flore et des milieux naturels. Analyse des impacts potentiels du PLU.
Aire d'étude immédiate (AEI)	Zones de développement + 50 m	Elargissement des études aux espèces mobiles (avifaune). Analyse des effets du PLU.
Aire d'étude éloignée (AEE)	Entièreté du territoire communal	Analyse de la fonctionnalité écologique du site, du contexte réglementaire et de la trame verte et bleue.

Carte 1 : Localisation des aires d'études



0 250 500 m

Auteur : ALTIFAUNE - Année : 2024 - Projection : Lambert 93
(Fonds : Bing, Google, IGN - Sources : Altifaune, BRGM, DREAL, INPN)



La commune de Corneilla-la-Rivière est localisée dans le département des Pyrénées-Orientales en région Occitanie. Il s'agit d'un secteur assez sec, soumis aux influences méditerranéennes. Les zones de développement prévues ont été fournies par les services communaux, il s'agit de 10 zones, dont 7 situées au Nord de la commune, 1 au centre, 1 à l'Ouest et 1 au Sud. Elles se situent pour la plupart zone urbanisée.

La zone A présentait de la terre labourée en mars mais des pieds de vigne ont été plantés par la suite, elle correspond désormais à un vignoble. Cette parcelle est bordée par une route à l'Est, et par des alignements d'arbres au Sud, à l'Est et au Nord.

Photo 1 : Planche photographique de présentation de la zone A



Viticulture



Boisement mixte en bordure de site

La zone B présente différents types de milieux et s'insère en zone urbanisée. A l'Est, une friche ouverte faiblement boisée avec quelques fossés humides. Au Nord-Ouest, une oliveraie en mosaïque avec de la friche. Au Sud-Ouest on retrouve un jardin domestique formé de canaux d'irrigation ponctués de Platanes. Un ruisseau borde la zone au Nord.

Photo 2 : Planche photographique de présentation de la zone B



Friche faiblement boisée



Friche faiblement boisée



Friche



Oliveraie X Friche

La zone C s'insère sur un vignoble en zone urbanisée.

La zone D, en bordure d'urbanisation, correspond à des ronciers en mosaïque avec de la friche et des arbustes. L'ouverture du milieu est entretenue régulièrement. Un ruisseau dont le lit est laissé naturel, bordé d'une ripisylve, est situé au Nord de cette zone.

Photo 3 : Planche photographique de présentation de la zone D



Friche faiblement boisée



Ripisylve en bordure de ZIP

Les zones E, G, H et I présentent globalement les mêmes caractéristiques : il s'agit de boisements mixtes à faible densité, semi-fermés. Un ruisseau canalisé (El Cabira) passe au milieu de ces zones, il est bordé de quelques arbres.

Photo 4 : Planche photographique de présentation des zones E, G, H et I



Zone E



Zone G



Zone H



Zone I

Les zones J et F sont plus ouvertes et présentent moins d'arbustes que les zones précédentes. Des pierriers sont situés au Nord de la zone J.

Photo 5 : Planche photographique de présentation des zones J et F



Zone J



Zone F

1-4- Auteurs et observateurs

Les inventaires de la faune, de la flore et des milieux naturels ainsi que la rédaction, l'assemblage, la cartographie et les photographies de la présente étude (sauf mention contraire) ont été réalisés par les membres du bureau d'études ALTIFAUNE (les profils et les compétences des intervenants sont présentés en annexe) :

- Jérôme FUSELIER (Responsable / expert naturaliste) ;
- Timothé BESHERS (Chef de projet) ;
- Chloé FOURNIOLS (Chargée de projet faune) ;
- Inès BEAULATON (Chargée d'étude environnement et urbanisme) ;
- Marie SERRA (Chargée d'étude flore et habitats) ;
- Steven DUBOIS (Technicien flore et habitats) ;
- Chloé VULLO (Stagiaire).

2- Etat initial

L'étude du contexte écologique permet de prendre connaissance des enjeux naturels présents au sein de l'aire d'étude éloignée (AEE). Ces espaces n'imposent pas de contraintes réglementaires particulières, mais les enjeux relatés doivent être pris en compte dans l'étude d'impact.

L'étude du contexte réglementaire permet de s'assurer de la compatibilité du projet avec les différents espaces naturels protégés et nécessite une évaluation des incidences en cas de présence d'un site Natura 2000 au sein de l'aire d'étude éloignée (AEE).

2-1- Contexte écologique

Plusieurs zonages écologiques sont présents au sein du territoire communal. On y retrouve 2 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1, établis comme réservoirs de biodiversité au sein de la Trame Verte et Bleue. Des corridors écologiques s'étalant du Nord au Sud de la commune permettent de reconnecter ces deux réservoirs. On note par ailleurs la présence de 2 ENS intégrés dans les ZNIEFF de type 1. Par ailleurs, la commune est concernée par 8 Plans Nationaux d'Actions portant sur différents taxons.

Aucune autre zone de protection (Natura 2000 notamment) n'a été identifiée au sein du territoire communal.

2-2- Flore et habitats naturels

Au cours des 2 prospections, **117 espèces végétales** ont été inventoriées sur la zone d'étude, dont une présentant un intérêt patrimonial : l'Anthémis panachée (*Cladanthus mixtus*), espèce déterminante ZNIEFF en Occitanie, observée sur la zone E. Aucune autre espèce ne présentant un intérêt particulier n'a été recensée.

Lors des prospections de terrain, **33 complexes d'habitats** ont été répertoriés sur la zone d'étude. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été inventorié.

2-3- Avifaune

En période pré-nuptiale, 181 contacts de 24 espèces ont été recensés sur le site et ses abords. Parmi elles, trois espèces étaient en halte migratoire au sein des milieux arbustifs du site et ses abords. Concernant les autres espèces, il s'agit potentiellement d'individus sédentaires, hivernants tardifs ou nicheurs précoces sur le site ou ses abords. Le territoire apparaît ainsi quelque peu emprunté lors de la migration, ce qui confirme la proximité de couloir de migration. Les différentes espèces observées sont présentées dans le tableau suivant.

En période nuptiale, 275 contacts de 43 espèces ont été recensées sur le site et ses abords sur les points d'écoute IPA. Parmi ces espèces, 33 sont protégées au niveau national, 1 présente un niveau d'enjeu régional fort et 9 possèdent un enjeu régional modéré. 49 contacts de 18 espèces ont été notés en dehors des points d'écoute IPA.

Photo 6 : Planche photographique de l'avifaune contactée en période nuptiale



Pie-grièche à tête rousse



Verdier d'Europe

Sur les 50 espèces observées lors de l'ensemble des suivis, 40 sont protégées au niveau national (PN3), parmi lesquelles, 3 sont également inscrites sur la Directive « Oiseaux » (DO1). Il s'agit de l'Aigrette garzette, de l'Alouette lulu et du Faucon pèlerin.

Les niveaux d'enjeux ont été pondérés en fonction de la présence de l'espèce sur le site et de son utilisation. Au total, 1 espèce présente un niveau d'enjeu local fort, il s'agit de la Pie-grièche à tête rousse. De plus, 8 espèces présentent un niveau d'enjeu local modéré : il s'agit de la Cisticole des joncs, de la Fauvette mélanocéphale, de l'Hirondelle rustique, de la Huppe fasciée, du Moineau friquet, du Serin cini, de la Tourterelle des bois et du Verdier d'Europe.

A noter que plusieurs espèces patrimoniales ont un enjeu local modéré car elles nichent à proximité immédiate. Certaines d'entre elles néanmoins utilisent les zones ouvertes pour l'alimentation comme les Hirondelles, la Huppe fasciée, le Moineau friquet et la Tourterelle des bois.

2-4- Faune terrestre

2-1-1- Herpétofaune

Aucun individu d'amphibien n'a été recensé sur les sites, ces derniers étant plus actifs la nuit ils sont difficilement détectables en journée.

4 reptiles sont présents sur les zones prospectées, certaines présentant des lisières, broussailles et pierriers qui constituent des abris. La diversité recensée reste faible, la présence de ce taxon étant menacée par l'ouverture totale de certains milieux agricoles, empêchant le déplacement des individus.

Trois des espèces recensées revêtent des niveaux d'enjeu locaux jugés « Modéré ». Toutes sont protégées au niveau national.

Photo 7 : Planche photographique des espèces de l'herpétofaune observées



Psammodrome algire



Tarente de Maurétanie

2-1-2- Entomofaune

L'inventaire de l'entomofaune (concernant principalement les lépidoptères, odonates, orthoptères et coléoptères) a permis de révéler la présence de 39 espèces sur le site et ses abords, ce qui constitue une diversité assez élevée. Une espèce présente un niveau d'enjeu local modéré (Cordulie à corps fin) et toutes les autres présentent des niveaux d'enjeux jugés faibles.



Cordulie à corp fin



Orthétrum brun

2-1-3- Mammifères terrestres

Les zones prospectées ne semblent que peu attractives pour les mammifères en raison de leur petite taille et de leur proximité avec les zones urbaines. Au total, deux espèces ont été recensées, il s'agit de l'Écureuil roux et du Lapin de Garenne pour lequel des indices ont été observés.

2-1-4- Synthèse de la faune terrestre

Le suivi de la faune terrestre a permis de recenser un total de 44 espèces. 4 d'entre elles présentent un niveau d'enjeu local jugé modéré.

Parmi les espèces utilisant le site, aucune n'est inscrite à l'Annexe IV de la Directive « Habitat ».

Les zones boisées jouent un rôle important pour la faune terrestre, elles constituent des habitats de reproduction, d'hivernage et de transit pour plusieurs espèces. De plus, les zones en friche présentent des formations buissonnantes très intéressantes pour les reptiles et l'entomofaune.

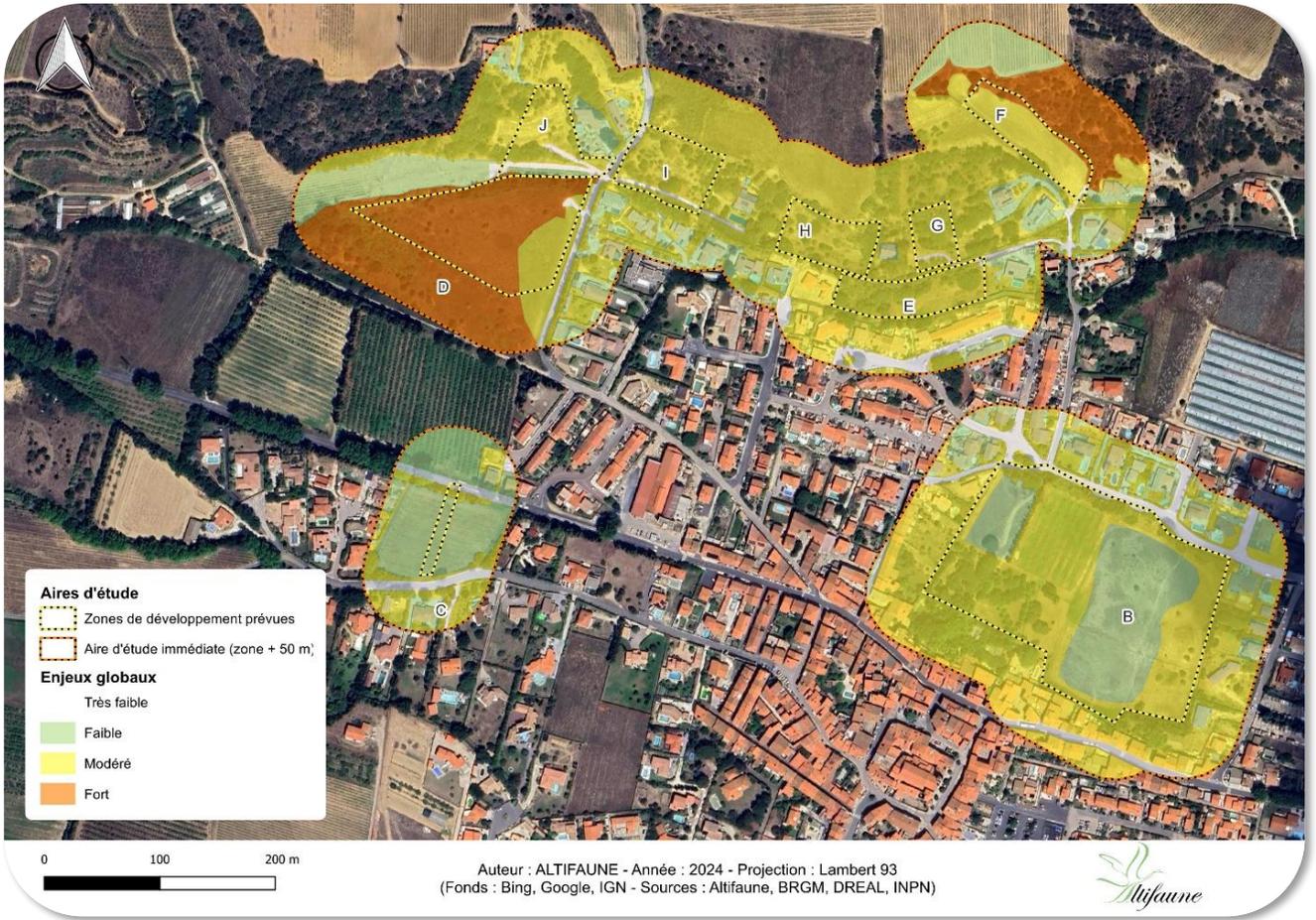
Des zones de reports présentant des formations arbustives et boisées sont présentes sur la commune, même si les milieux ouverts et cultivés occupent une bonne partie du territoire communal.

Malgré la présence de canaux en eau, aucune ponte ou individu d'amphibien n'ont été recensés.

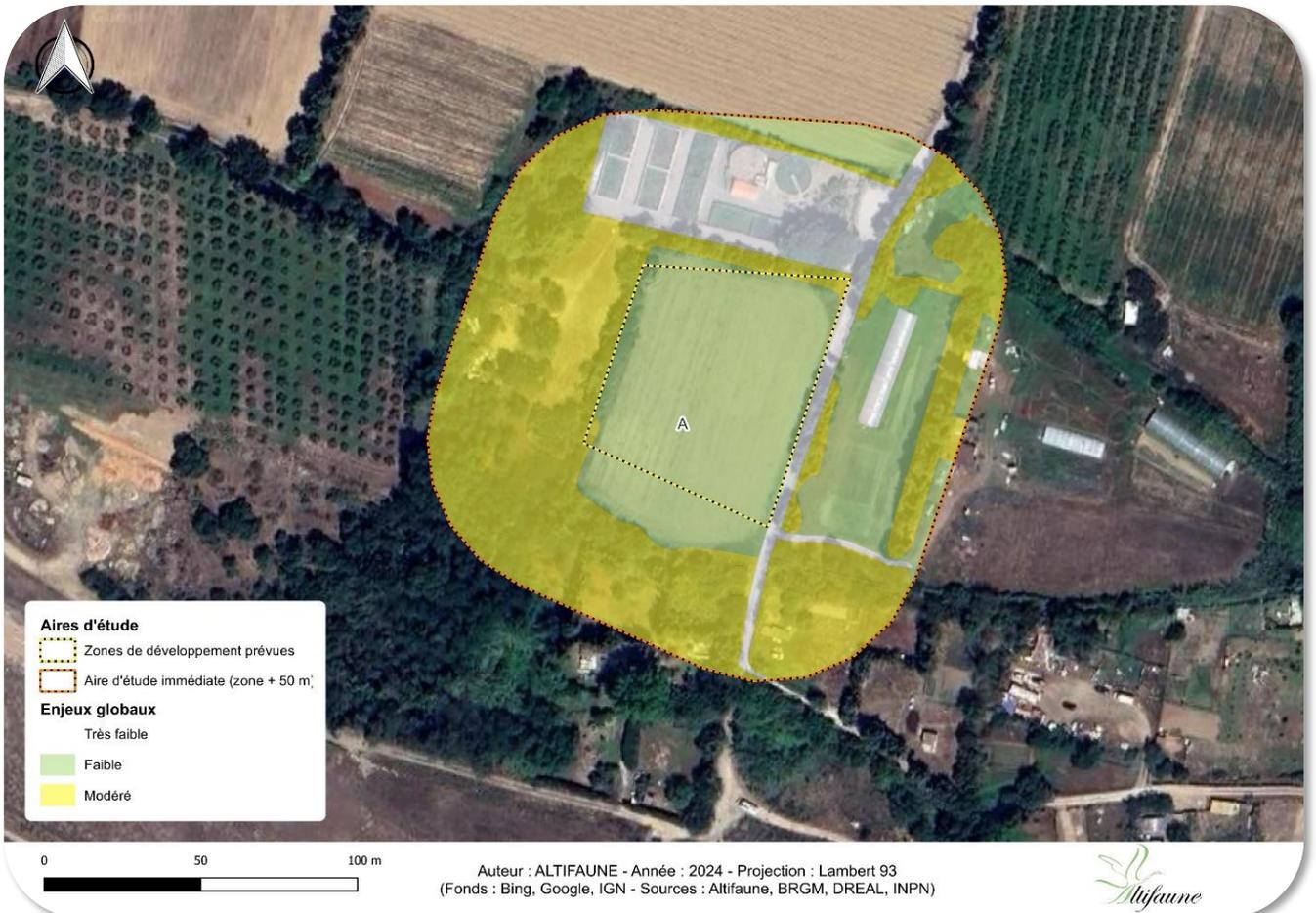
2-1-5- Synthèse des enjeux du milieu naturel

La carte suivante synthétise les enjeux de la faune, de la flore et des habitats naturels identifiés lors des inventaires. Ceux-ci sont principalement marqués au niveau des friches, des lisières, des berges et des milieux boisés au regard de la nidification de l'avifaune et de la présence d'habitats de reproduction pour la faune terrestre (odonates et reptiles).

Carte 2 : Enjeux de la faune, de la flore et des habitats pour les zones Nord (B à J)



Carte 3 : Enjeux de la faune, de la flore et des habitats pour la zone Sud (A)



3- Description du PLU

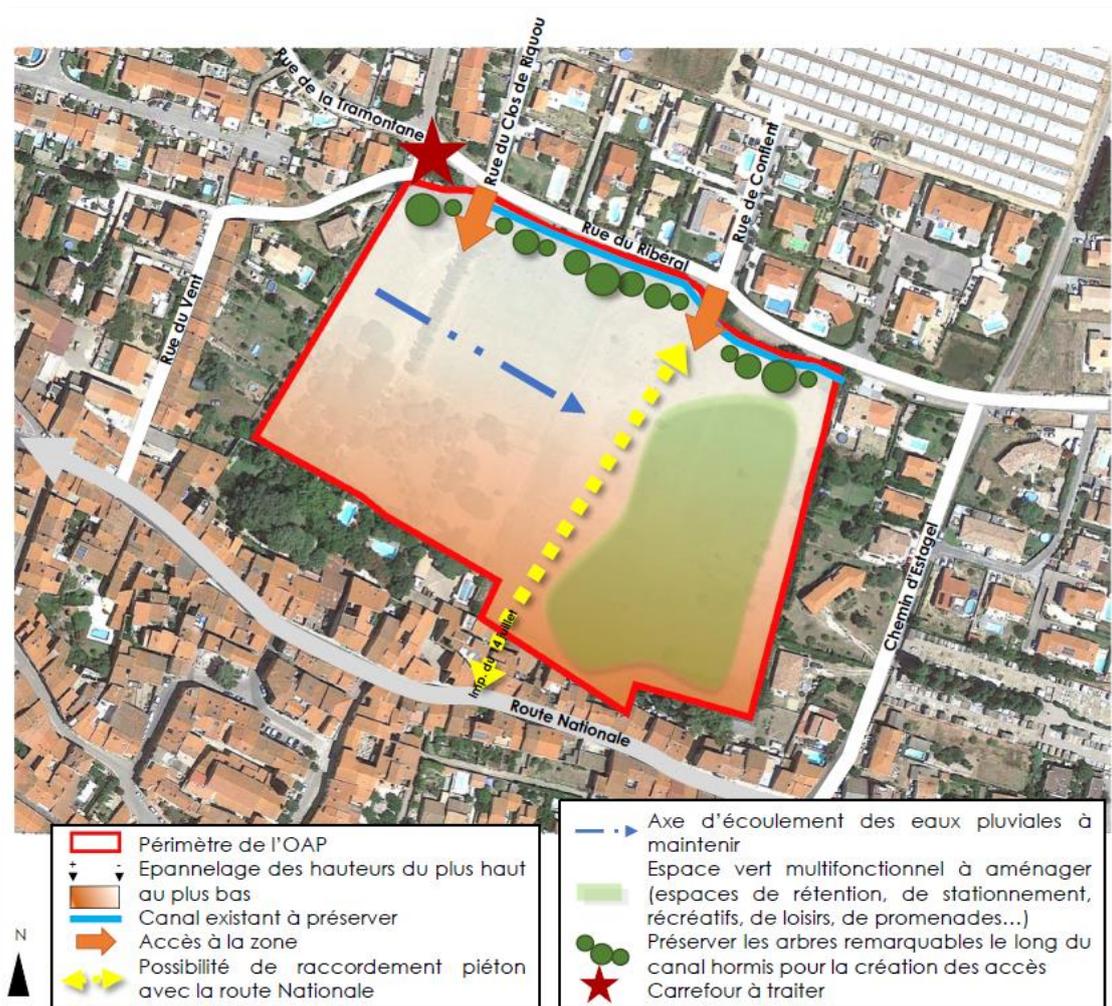
Le PLU s'est attaché à respecter les orientations du SCoT et du PADD dans l'élaboration de son règlement et des OAP. Ainsi, des zones sont passées d'AU à U (les zones UC) et d'autres ont été ouvertes à une urbanisation future (zones AU, anciennement zones A). La municipalité a également choisi de mettre en œuvre trois emplacements réservés sur le territoire communal afin d'atteindre divers objectifs que le PADD a déterminé.

Le secteur « Dent creuse »

L'OAP n°1 du secteur « Dent creuse » couvre 3,7 ha classés en zone à urbaniser (AU) au PLU. Situé entre la Rue du Ribéral et la Route Nationale, ce secteur s'étend sur une surface non construite à l'intérieur de l'emprise bâtie du village et en continuité du centre ancien.

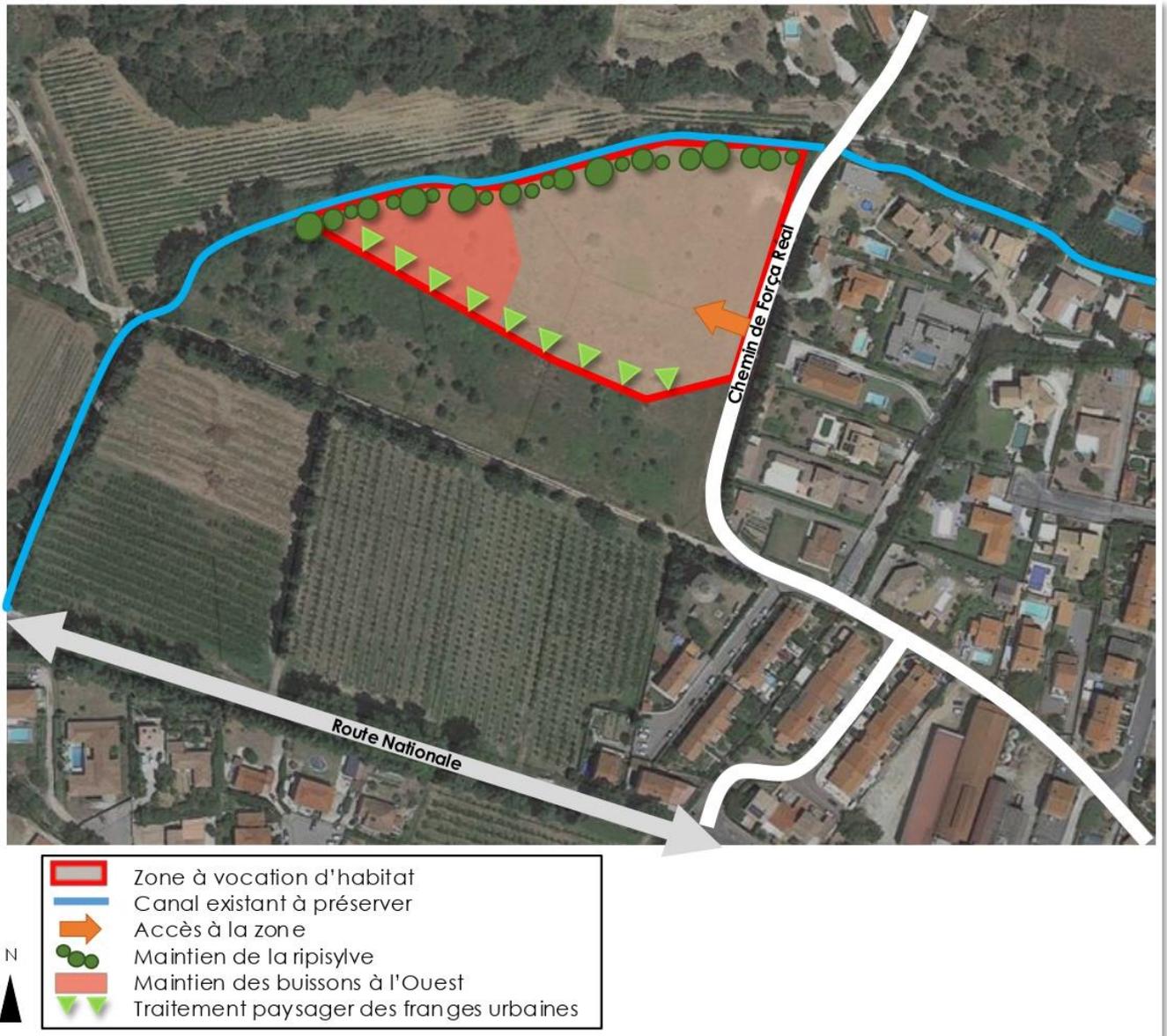
Cette zone est destinée à recevoir de l'habitat et des commerces.

Figure 1 : OAP du secteur « Dent creuse » (Source : PLU de Corneilla-la-Rivière, 2023)



Le secteur « Ouest »

L'OAP n°2 du secteur « Ouest » couvre environ 1,3 ha classé en zone à urbaniser (AU) au PLU, destiné principalement à de l'habitat.



Emplacement réservé n°2 : liaison routière

L'emplacement réservé n°2 permettra une liaison entre la Rue du ruisseau et la Route Nationale sur 10 mètres d'emprise. Cette zone s'implante sur une parcelle agricole (vigne) en zone urbaine.

Emplacement réservé n°3 : extension de la station d'épuration

L'emplacement réservé n°3 est dédié à l'extension de la station d'épuration qui borde la parcelle concernée au Nord. Elle est située en zone agricole (vigne) en périphérie urbaine.

Zone à urbanisation immédiate : les zones UC

6 zones sont ouvertes à urbanisation immédiate par le PLU de Corneilla-la-Rivière dans la zone UC. Ces zones sont destinées à recevoir principalement la sous-destination logement.

4- Effets et impacts bruts du PLU sur l'environnement

L'évaluation de l'impact brut (avant mesures) sur la faune, la flore et les habitats naturels prend en compte l'optimisation des zones de développement face au risque inondation et mouvement de terrain, et aux sensibilités écologiques.

4-1- Flore et habitats naturels

L'impact brut du PLU sur les habitats naturels est **jugé modéré** pour tous les fossés présents sur les aires d'études ainsi que pour les arbres isolés et les boisements. Néanmoins il est **jugé faible** sur les haies et les ripisylves grâce à leur protection et leur conservation dans le cadre des projets d'aménagement.

4-2- Avifaune

L'ouverture à l'urbanisation de certaines parcelles induit des risques de dérangement, de perte d'habitat et de destruction d'individus. Dans le cadre de la mise en place du PLU, les impacts sont jugés :

- **Fort** pour l'avifaune des milieux semi-ouvert, arbustifs et boisés (risque de destruction d'individu, destruction d'habitat de reproduction et dérangement) ;
- **Modéré** pour l'avifaune des milieux ouverts et l'avifaune à grand domaine vital (destruction d'habitat de nourrissage, dérangement) ;

4-3- Herpétofaune

Les espèces appartenant à l'herpétofaune sont peu mobiles. De ce fait, les travaux de construction peuvent entraîner des risques d'écrasement et d'ensevelissement d'individus, en plus d'une destruction d'habitat d'espèce. Néanmoins, les habitats favorables à ces espèces sont représentés plus largement sur la commune. Deux zones de report sont notamment identifiées pour ces espèces (voir pour exemple **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) connectées aux zones de développement par des lisières boisées.

L'impact brut du PLU sur l'herpétofaune est **jugé fort** pour les reptiles en raison du risque d'écrasement d'individus.

La perte d'habitat pour les reptiles n'est pas significative du fait de leur bonne représentation sur le territoire communal.

4-4- Entomofaune

Les habitats favorables à l'entomofaune à enjeu sont principalement représentés par les berges des ruisseaux, les ripisylves et tous les abords de milieux aquatiques. Ces espaces sont pour la plupart préservés par le PLU.

Néanmoins les constructions à proximité des ruisseaux peuvent entraîner des risques de pollution des eaux et, le cas échéant, la destruction d'espèces au stade d'œuf ou de larve.

L'impact brut du PLU sur l'entomofaune est **jugé faible**.

4-5- Mammifères terrestres

Les mammifères présentent localement peu d'enjeu. Les travaux de construction peuvent induire un risque de dérangement mais l'impact est jugé très faible en raison de la bonne représentation locale de leurs habitats. En effet, les espaces ouverts favorables au Lapin de garenne sont largement représentés sur la commune.

Les évitements des espaces les plus sensibles permettent le maintien d'alignements d'arbres, favorable au déplacement de l'Ecureuil roux.

Le PLU n'induit donc pas d'impact direct important sur leurs habitats. L'impact brut du plan sur ces espèces est **jugé très faible**.

4-6- Continuités écologiques

Aucune zone de développement prévue dans le PLU ne recoupe de réservoir de biodiversité.

Les impacts sur les corridors écologiques sont évalués comme **très faibles**, les ripisylves au droit des projets étant protégés par le PLU et la plupart sont déjà dégradées par la canalisation des ruisseaux.

5- Mesures

Les lignes directrices sur la séquence ERC définissent 3 mesures itératives et complémentaires en fonction de l'impact considéré : les mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

- La mesure d'évitement est une « mesure qui modifie un projet ou une action d'un document de planification afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet ou cette action engendrerait » ;
- La mesure de réduction est une « mesure définie après l'évitement et qui vise à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement, en phase chantier ou en phase exploitation. » La mesure de réduction peut avoir plusieurs effets sur l'impact identifié. Elle peut agir en diminuant soit la durée de cet impact, soit son intensité, soit son étendue, soit la combinaison de plusieurs de ces éléments, ceci en mobilisant les meilleures techniques disponibles (moindre impact à un coût raisonnable) ;
- La mesure de compensation s'avère nécessaire à mettre en place lorsque des impacts résiduels persistent sur l'environnement après application des mesures d'évitement et de réduction décrites dans les paragraphes précédents ;
- Les mesures d'accompagnement peuvent être proposées en complément des mesures d'évitement et de réduction pour renforcer leur pertinence et leur efficacité, mais elles ne sont pas en elles-mêmes suffisantes pour assurer une compensation.

Le tableau suivant présente les mesures d'évitement, de réduction et de suivi relatives au milieu naturel.

Tableau 2 : Synthèse des mesures proposées en fonction des impacts identifiés sur le milieu naturel

Intitulé de la mesure	Type	Description
EVITEMENT		
Protection des éléments du paysage	Evitement amont	Protection d'éléments d'intérêt écologique grâce aux EPP (éléments paysagers à protéger)
Evitement des zones les plus sensibles	Evitement amont	Evitement des arbres remarquables dans par l'OAP « Dent creuse »
REDUCTION		
Création d'une haie	Réhabilitation	Création d'une haie favorable à la reproduction d'espèces à enjeu
GESTION		
Restauration des ripisylves	Amélioration de la TVB	Restauration de certaines ripisylves pour améliorer leur fonctionnalité de corridor écologique.

Concernant la présente actualisation environnementale et les enjeux identifiés, des indicateurs de suivis sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Récapitulatif des mesures de suivis prévues

Enjeu / Objectif	Indicateur	Type de résultat	Source	Fréquence de suivi
Trame verte et bleue				
Préserver les réservoirs de biodiversité	Evolution de l'occupation des sols dans les réservoirs de biodiversité	Pourcentage par type d'occupation	Service urbanisme de la mairie / Données Corine Land Cover ou OCS GE, Google earth	Tous les 5 ans
Habitats naturels				
Gestion de l'augmentation de la consommation d'espaces naturels	Taux d'occupation des espaces naturels et forestiers sur la commune	Pourcentage	Service urbanisme de la mairie/ Données Corine Land Cover ou OCS GE, Google earth	Tous les 5 ans
	Surface d'éléments naturels inscrits au L151-23 du code de l'urbanisme requalifiés ou valorisés	Surface (ha)	Service urbanisme de la mairie, données communales	Tous les 5 ans
	Surfaces artificialisées et types d'espaces consommés	Surface (ha)	Service urbanisme de la mairie / Données Corine Land Cover ou OCS GE, Google earth	Tous les 5 ans
Evaluation et amélioration de la fonctionnalité des ripisylves	Linéaire de ripisylve le long des cours d'eau	Surface (ha)	Suivi à réaliser (comptabiliser l'évolution du linéaire)	Tous les ans lors des 3 premières années suivant les aménagements, puis tous les 2 ans
Faune				
Maintien de la faune patrimoniale	Nombre et diversité d'oiseaux nicheurs, de reptile et d'individu d'entomofaune à proximité des zones nouvellement construites	Données numériques	Suivis à réaliser en reprenant les points IPA utilisés pour l'état initial	Tous les ans lors des 3 premières années suivant les aménagements, puis tous les 2 ans
Création d'habitat favorable à la reproduction d'espèce patrimoniale (haie arbustive en zone D)	Etat de la reprise des arbustes	Divers	Suivi à réaliser	Tous les ans lors des 3 premières années suivant les aménagements, puis tous les 2 ans

Ces mesures permettent de **réduire les impacts bruts du projet**, notamment en évitant le risque de destruction d'espèces de faune et en réduisant les risques de perte d'habitats.